

ERRATUM

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU d'Ardon

Les éléments présentés ci-dessous viennent en remplacement de la partie 5.2.2 – Les habitats, dans la notice explicative du dossier de DPMEC n°2 du PLU d'Ardon.

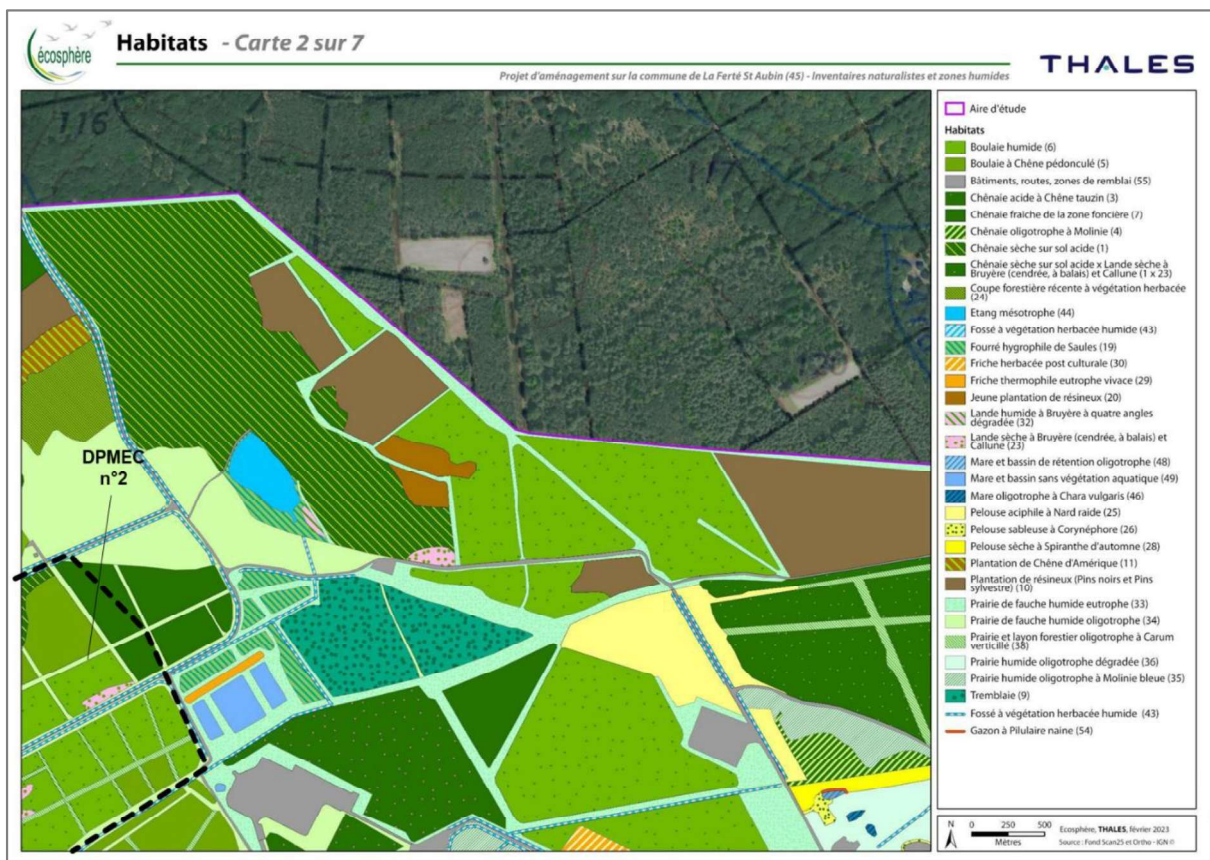
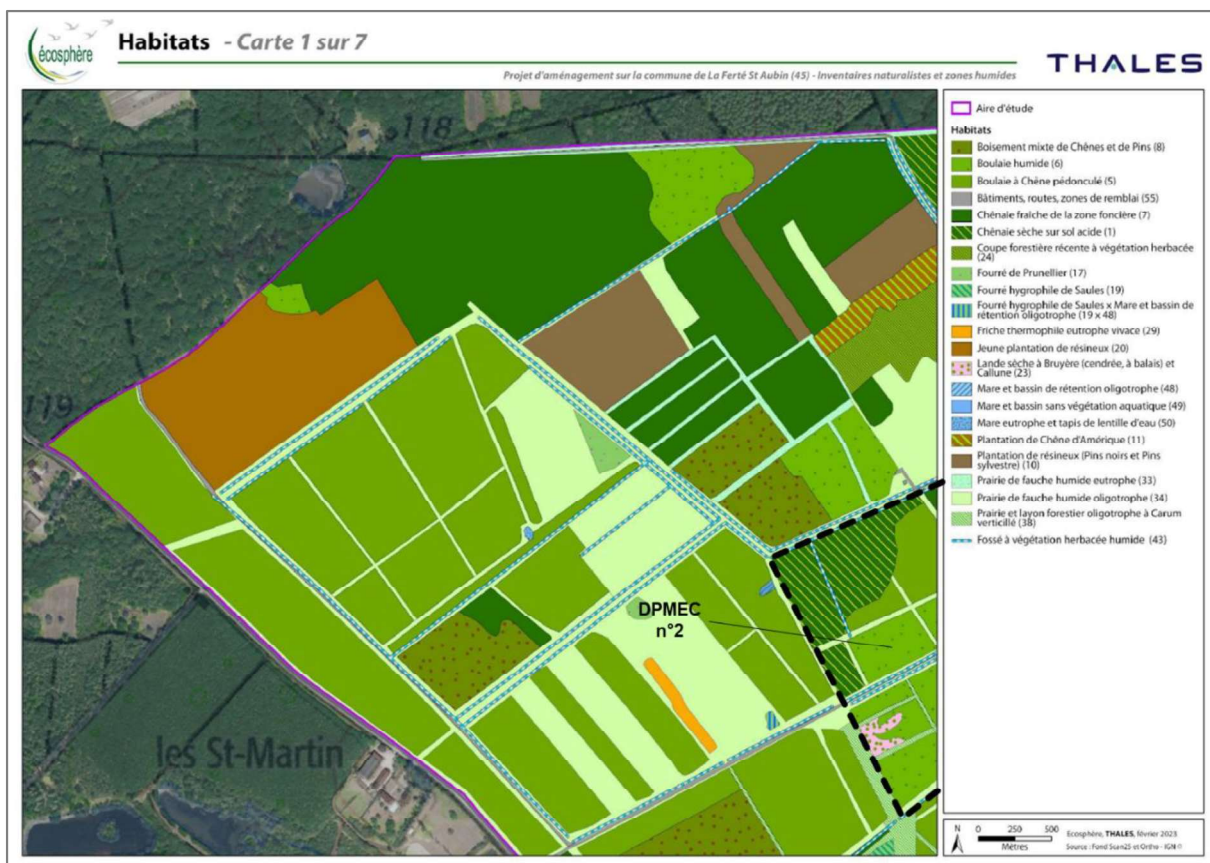
5.2.2.LES HABITATS

D'après les analyses faites in situ par Ecosphère, l'ensemble de l'unité foncière de Thales se répartie en deux parties distinctes :

- D'une part la zone industrielle, qui comporte majoritairement des bâtiments et des bassins de rétention. Des espaces de respiration de trame bâtie sont repérables : prairies humides, chênaies eutrophes. Cette zone industrielle est implantée sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin et ne concerne pas, à ce jour, la commune d'Ardon.
- D'autre part la zone foncière qui est exempte de tout bâtiment. Il s'agit essentiellement de milieux boisés, avec quelques prairies de grandes tailles et des layons forestiers. Des mares et deux étangs ponctuent cette portion du site, qui caractérise l'occupation du sol sur la partie de la commune d'Ardon.

Les habitats repérés sont caractéristiques de la région naturelle de la Sologne.

Le site du projet de la DPMEC n°2 correspond en grande partie à une boulaie humide ou, par secteurs à une boulaie à chêne pédonculé, traversée par des layons forestières perpendiculaires. La boulaie humide est un habitat présent sur l'ensemble du site Thales, en particulier sur la zone dite « foncière » ; elle accueille des jeunes boisements de Bouleaux verruqueux. Cet habitat est fréquent et non menacé en région Centre-Val de Loire. Les layons forestiers revêtent un enjeu de conservation moyen compte tenu de la rareté de l'habitat, de la superficie et de son bon état de conservation. Le périmètre est traversé au centre et délimité au Nord par un fossé à végétation herbacée humide. A noter également que le quart Nord-Ouest du site correspond à une chênaie sèche sur sol acide. Une faible portion du périmètre, à l'Ouest, correspond à une lande sèche à bruyère et à callune.



Les zones humides

D'après le Code de l'environnement (article L.211-1), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides répondent à plusieurs fonctions : écrêtement des crues, épuration naturelle, réservoirs de biodiversité, etc. Au regard des données bibliographiques :

- D'après les données des zones humides potentielles sur le bassin Loire-Bretagne, la quasitotalité du site Thales, y compris le secteur de la DPMEC n°2, est concerné ;
- D'après les données de l'INRA d'Orléans et de l'AgroCampus de Rennes relatives aux zones humides potentielles en France métropolitaine, des zones humides de probabilité forte à très forte sont repérées sur une majeure partie du site Thales, y compris le secteur de la DPMEC n°2.

Ces données bibliographiques ont été complétées par les prospections sur site, effectuées par Ecosphère. Les données pédologiques font état de fortes potentialités de zones humides, compte tenu de la présence de sols hydromorphes ; le quart Nord-Ouest du périmètre est concerné à ce titre. Plusieurs habitats caractéristiques des zones humides sont d'ailleurs recensés ; cela concerne notamment le secteur de la DPMEC n°2.

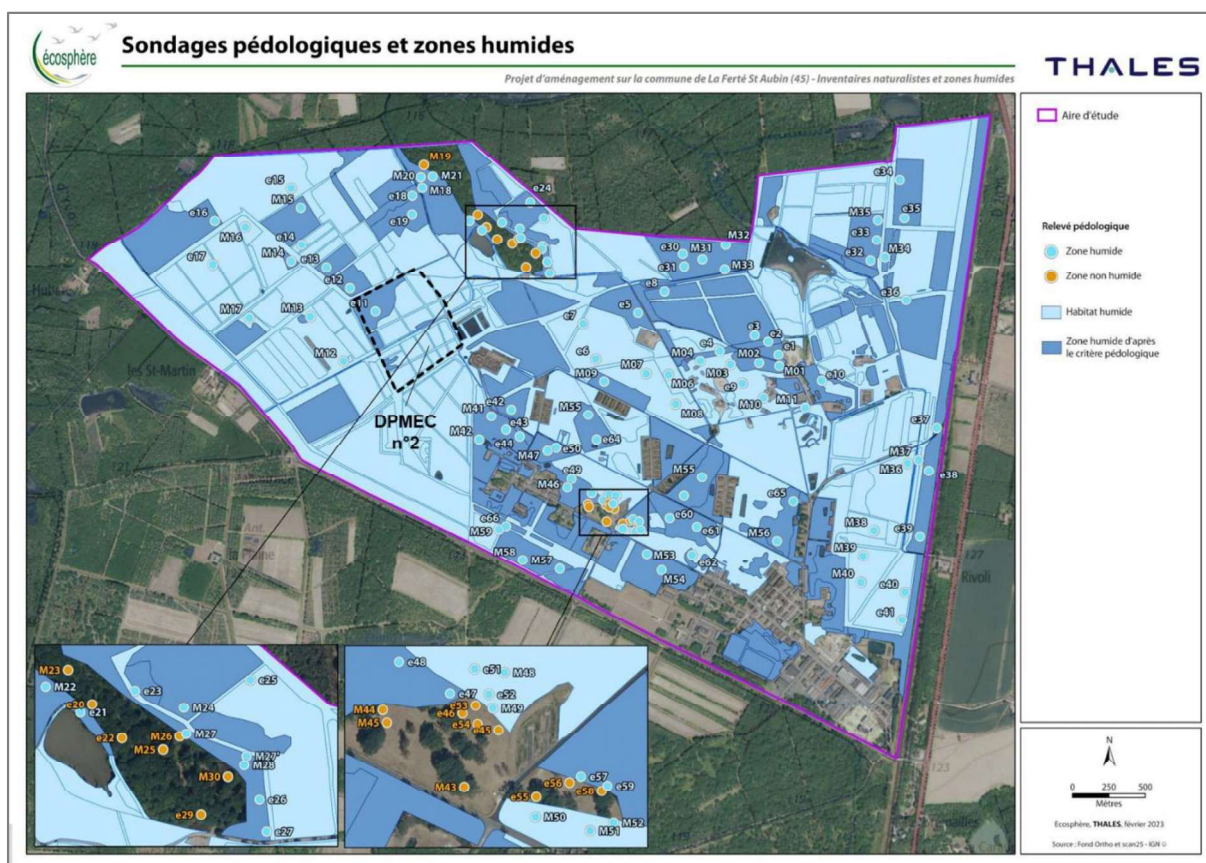


Figure 16 – Sondages pédologiques et zones humides (Ecosphère)

Les modifications apportées au PLU d'Ardon vont permettre l'aménagement d'un secteur actuellement identifié comme humide ou potentiellement humide (au regard des données bibliographiques et des habitats repérés). Cependant, cet impact reste limité car moins de 12% du site du projet sera réellement aménagé et artificialisé ; la majeure partie du site sera conservée à l'état naturel, permettant ainsi le maintien du caractère humide du secteur. Les

constructions seront implantées essentiellement sur la partie Est du secteur, permettant de minimiser l'impact sur les sols humides identifiés au Nord-Ouest. De plus, afin de compenser l'impact aux milieux humides généré par le projet, Thales a identifié un potentiel très important de terrain à déconstruire : routes, dalles, bâtiments inutilisés, etc.